

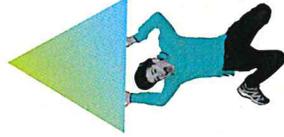
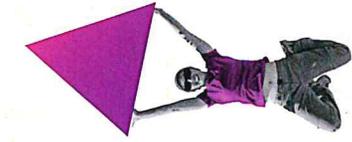
Vous avez moins de 26 ans ?

Le Département vous accompagne

avec le

Pack Jeunes

Logement, permis, licence sportive, bourses du secondaire, allocation étudiant ...



Un coup de pouce pour vous installer dans votre premier logement !

Logement

Parce que l'eménagement dans un premier logement s'accompagne de frais d'installation conséquents (dépôt de garantie, ouverture de compteurs, assurance, équipement...) le Département de la Haute-Saône vous aide à financer l'accès à votre logement.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de 18 à 25 ans inclus.
- Vous emménagez dans un logement localisé en Haute-Saône.

Votre aide ▶ De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du ou des jeunes (*l'aide n'est pas cumulable avec les aides accordées au titre du FSL*).



Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture - CS 20349
70006 VESOUL Cedex
pacjeunes@haute-saone.fr
03 84 95 78 81

Dossier à remplir
au nom du jeune sur
www.mes-services-publics70.fr



Avec votre permis B : en route vers l'autonomie !

Permis

Pour votre autonomie, le Département de la Haute-Saône vous aide à financer votre permis B.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de 15 à 25 ans inclus.



• Vos parents sont domiciliés dans le département.

Votre aide ► Maximale de 50 € en fonction du coût de l'adhésion. (Elle peut être attribuée deux fois ou cours de son cursus au collège, limitée à une aide pour l'année scolaire)



Dossier à remplir
ou nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr



Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture - CS 20349
70006 VESOUL Cedex
pockteunes@haute-saone.fr
03 84 95 78 81

Votre scolarité dans le secondaire !

Bourses du secondaire

Vous habitez la Haute-Saône, vous êtes scolarisé en collège ou en lycée, et vous ne pouvez pas bénéficier de la bourse des lycées ou des collèges. Le Département de la Haute-Saône peut vous aider.

[Votre aide ► pour un collègien 60 €
pour un lycéen 100 €



Dossier à remplir
ou nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture - CS 20349
70006 VESOUL Cedex
bdts@haute-saone.fr
03 84 95 78 81

Vous poursuivez vos études après le BAC !

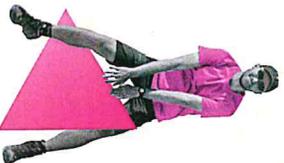
Allocation étudiant

Vous êtes en poche, vous poursuivez des études. Le Département de la Haute-Saône peut vous aider à les financer.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune haut-saônois de moins de 26 ans.
- Vos parents sont domiciliés dans le département.

Votre aide ► pour les moins de 20 ans : de 250 à 500 €
pour les plus de 20 ans : de 450 à 1000 €



Dossier à remplir
ou nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture - CS 20349
70006 VESOUL Cedex
aide@haute-saone.fr
03 84 95 78 81